A l'approche des élections communales, la Fédération HoReCa Wallonie réitère son engagement en faveur du développement économique, social et touristique du secteur.

Le secteur HoReCa, pilier de l'économie locale et acteur clé du tourisme, requiert un soutien accru et une coopération étroite avec les élus locaux pour répondre aux défis actuels.

1. ECONOMIE

- **Développement économique :** Incitations pour les nouvelles entreprises HoReCa et soutien aux établissements existants pour favoriser l'emploi local et le développement économique et social des centres urbains.
- **Envisager le tourisme comme moteur économique :** Développement d'une politique touristique ambitieuse orientée vers le développement économique et l'emploi, qui participe et soutient la vie sociale d'une commune.
- **Approche taxative vertueuse :** Sécuriser une approche fiscale acceptable, concurrentielle et versatile au profit du secteur, soutenant le fonctionnement des acteurs, leur environnement et la promotion de leurs activités.
- **Événements, marchés et foires :** Organisation d'événements, marchés et foires en collaboration avec les établissements HoReCa pour stimuler l'activité économique locale.
- **Veiller à une concurrence loyale :** Assurer un suivi adapté aux initiatives déloyales, même temporaires, d'acteurs qui développent des activités HoReCa sans respecter les législations liées au secteur (hébergeurs, clubs et associations).
- **Formation et emploi :** Impliquer les acteurs de l'HoReCa qui connaissent des difficultés de recrutement dans les initiatives de réinsertion professionnelle.

Fédération HoReCa Wallonie

info@horecawallonie.be www.horecawallonie.be

2. SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

- **Sécurité publique :** Collaboration avec les acteurs du secteur pour permettre de sécuriser des conditions et des horaires d'exploitation respectueux de l'entrepreneuriat et de l'ordre public. Renforcement de la présence policière dans les lieux et aux horaires à forte fréquentation des établissements HoReCa pour garantir la sérénité des habitants et la sécurité des clients. Intégrer les aspects sécuritaires dans l'implantation et le fonctionnement des éclairages publics.
- **Prévention :** Mise en place de programmes de prévention contre les incivilités et les actes de vandalisme dans les centres urbains.

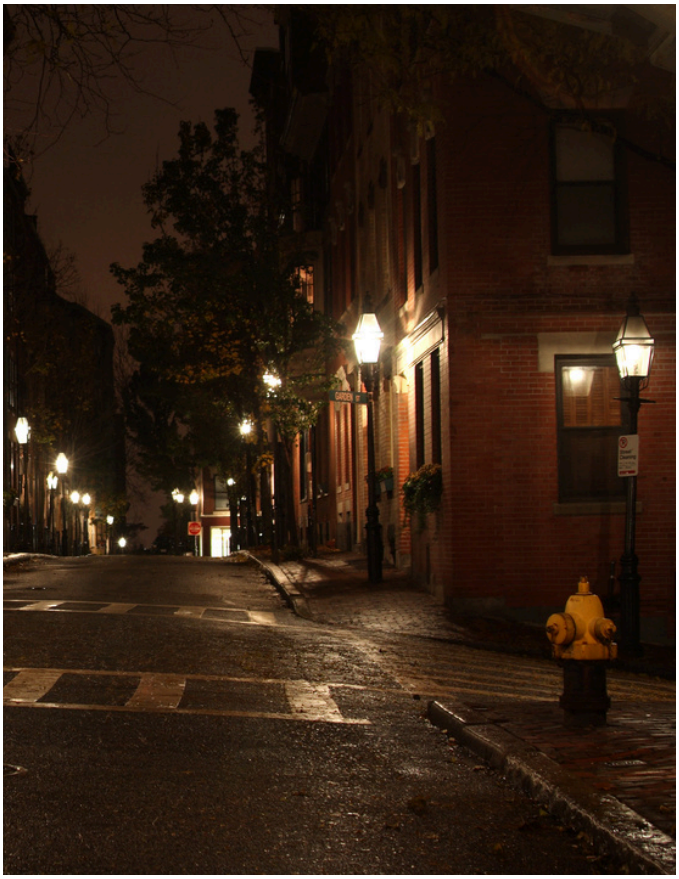

3. PROPRETÉ

- **Gestion des déchets :** Mise en place de programmes de collecte sélective adaptés aux besoins des établissements HoReCa. Soutien pour les initiatives de réduction des déchets et de recyclage.
- **Entretien des espaces publics :** Collaboration pour maintenir la commune et les abords des établissements propres et attrayants (incluant poubelles et toilettes publiques), ce qui est crucial pour attirer et fidéliser la clientèle.

4. CULTURE ET LOISIRS

- **Promotion du tourisme :** Fédérer les acteurs du tourisme pour développer une politique de destination valorisant les atouts et initiatives locales afin de promouvoir un écosystème attractif pour les visiteurs.
- **Événements locaux :** Implication et coordination des établissements HoReCa pour organiser et promouvoir des événements culturels et festifs qui dynamisent la commune et attirent des visiteurs.
- **Patrimoine :** Valorisation des établissements historiques et soutien à leur préservation en tant que patrimoine culturel local.
- **Espaces verts :** Valorisation et accessibilité des richesses naturelles et des espaces verts.

5. ADMINISTRATION

- **Facilitation des démarches administratives :** Simplification des procédures et soutien des administrations pour l'obtention de licences (attestation de sécurité incendie, certificat d'hygiène, etc.) et de permis (permis d'environnement, permis d'exploitation). Favoriser un guichet unique avec un facilitateur de dossiers. Accélération des délais de traitement pour les nouvelles demandes et les renouvellements.

- **Formation et information :**
  Organisation de sessions d'information sur les réglementations en vigueur pour les nouveaux entrepreneurs et les gérants d'établissements HoReCa.

6. URBANISME

- **Développement urbain :** Consultation avec les représentants HoReCa lors de la planification urbaine pour s'assurer que les projets prennent en compte les besoins du secteur, notamment en termes d'accessibilité, de zones piétonnes et de stationnement. Le cas échéant, sécuriser la viabilité des entreprises par une indemnisation adéquate.
- **Ambition urbaine :** Politique favorable au développement harmonieux d'activités commerciales, dont l'HoReCa, nécessaire à la vie économique et sociale d'une commune.
- **Facilitation des permis :** Simplification des procédures pour les demandes de permis de terrasse et d'extension des établissements.
  Soutien aux entrepreneurs.
- **Mobilité :** Soutien à une mobilité multimodale tenant compte des contraintes de livraison, favorisant l'accessibilité des entreprises Horeca, tout en offrant des facilités de parking à prix accessibles (1ère heure gratuite).

Approche intégrée, globale et réfléchie des enseignes et indications directionnelles, à charge des autorités communales, pour sécuriser la visibilité et l'accessibilité des établissements HoReCa.

7. ENVIRONNEMENT

- **Produits locaux et circuits courts :** Soutien et valorisation des établissements qui collaborent avec les artisans et utilisent des produits locaux (Bistrot de Terroir®, Table de Terroir, etc.).
- **Slow tourisme et mobilité douce :** Promotion et valorisation des initiatives de slow tourisme et mobilité douce des acteurs de l'HoReCa (Bienvenue Vélo).